

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 53 (2006)

Heft: 1

Artikel: Film d'information sur les mesures de radioactivité au Laboratoire de Spiez

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-370304>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

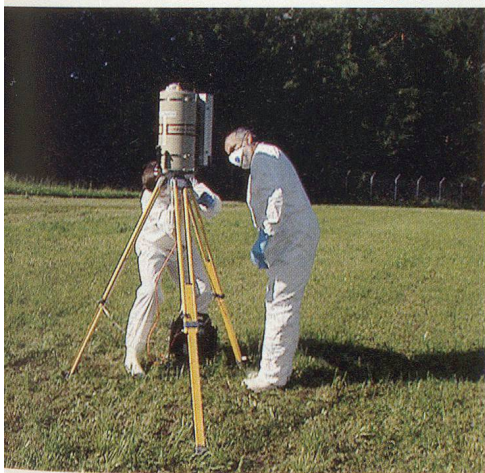
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«PRÊTS À FAIRE FACE EN CAS DE CRISE»

Film d'information sur les mesures de radioactivité au Laboratoire de Spiez

OFPP. En cas d'événement avec augmentation de la radioactivité, les autorités compétentes doivent avoir le plus vite possible une idée précise de la situation. Pour effectuer rapidement les mesures de radioactivité sur le terrain, il faut des équipes d'experts hautement qualifiés. Le Laboratoire de Spiez dispose d'une telle équipe. Ses tâches et attributions sont présentées dans un nouveau film DVD, intitulé «Prêts à faire face en cas de crise».

PHOTO: OFPP



Pour beaucoup de personnes, la radioactivité est un phénomène inquiétant: le rayonnement radioactif n'est perceptible par aucun des cinq sens, pourtant nous savons qu'il est dangereux. Une exposition de courte durée à une dose élevée de radiations peut causer de sérieuses atteintes à la santé. Même une exposition à de faibles radiations n'est pas inoffensive, car, à long terme, elle augmente la probabilité de contracter un cancer. Tout cela contribue à accroître chez de nombreuses personnes la crainte qu'il se produise un événement entraînant une augmentation de la radioactivité, tel un accident dans une centrale nucléaire, un accident de transport de matières radioactives ou encore un attentat terroriste avec dissémination ciblée de substances radioactives.

C'est pourquoi la Suisse aussi doit être prête à affronter une situation impliquant une augmentation de la radioactivité. Dans un tel cas, les autorités devraient être en mesure de protéger au mieux la population et ses bases d'existence des effets nocifs de la radioactivité. Il est donc d'une importance primordiale que les autorités compétentes aient le plus vite possible une idée précise de

la situation en matière de contamination radioactive. C'est à ce niveau que le Laboratoire de Spiez entre en jeu: il dispose d'une équipe de spécialistes formés et équipés de moyens d'intervention mobiles qui peuvent se rendre rapidement sur les lieux pour y mesurer la radioactivité locale en cas d'événement.

Film disponible à partir de janvier 2006

Dans le but de faire connaître à un plus large public les missions et activités de ces experts, le Laboratoire de Spiez a produit, en collaboration avec le Centre des médias électroniques du DDPS, un film intitulé «Prêts à faire face en cas de crise. Mesures de la radioactivité au Laboratoire de Spiez». La première partie explique, à l'appui d'un scénario d'accident nucléaire avec dissémination de radioactivité, semblable à ce qui s'était produit à Tchernobyl en 1986, quelle serait la tâche des experts du Laboratoire de Spiez dans un tel cas. L'accent est mis sur la disponibilité permanente à l'intervention rapide pour effectuer des mesures sur le terrain et sur les capacités à réaliser des analyses approfondies en laboratoire, en faisant également ressortir l'étroite collaboration avec le Laboratoire de défense ABC de l'armée. La deuxième partie présente diverses applications dans le quotidien: la surveillance de routine de la radioactivité en Suisse, l'amélioration de la sécurité de l'environnement au service des organisations internationales et la collaboration à des projets de recherche.

Le film s'adresse à un public de non-spécialistes intéressés par la problématique et peut être présenté sans information préliminaire ou complémentaire. Il dure environ 12 minutes et existe en version allemande, française et italienne. Il est disponible sur DVD (numéro VP 811) et peut être emprunté gratuitement auprès du Centre des médias électroniques du DDPS sans conditions particulières.

Adresse de commande:

ZEM, Mediathek
Stauffacherstrasse 65, 3003 Bern
e-mail: zem.verleih@vtg.admin.ch
téléphone 031 324 23 39
ou Internet: www.protpop.ch
(rubrique Services/Vidéos/DVD)

Informations complémentaires à l'adresse électronique suivante:
laborspiez@babs.admin.ch

CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO

La Suisse élue pour quatre ans au Comité international pour la PBC

OFPP. Un nouveau comité a vu le jour lors de la dernière Conférence générale de l'Unesco, fin octobre 2005. Il s'agit du Comité international pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé dans lequel la Suisse a obtenu l'un des 12 sièges. Elle y sera représentée pendant les quatre prochaines années par Rino Büchel, chef de la protection des biens culturels à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Le Deuxième Protocole à la Convention de La Haye de 1954 est entré en vigueur en 2004. Le comité institué sur la base de l'art. 24 dudit protocole aura entre autres pour mission de faire établir une liste des biens culturels mondiaux à placer sous protection renforcée.

En réaction aux destructions croissantes de biens culturels au cours des années 90, l'Unesco et les Etats signataires de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ont adopté, en 1999, un deuxième protocole, en vigueur depuis mars 2004. Celui-ci apporte des précisions au texte de la convention et prévoit des sanctions plus sévères, dans le but d'assurer une meilleure protection du patrimoine culturel mondial. Aux termes de l'art. 24, est institué un Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé constitué de douze Parties élues. Le comité se réunit une fois par an et sa composition doit refléter une représentation équitable des différentes régions et cultures du monde.

Douze élus

Lors de la Conférence générale qui s'est tenue le 26 octobre 2005 à Paris, on a procédé pour la première fois aux élections au sein du nouveau comité: l'Autriche, El Salvador, la Lybie, le Pérou, la Serbie-et-Monténégro ainsi que la Suisse ont été élus pour quatre ans; l'Argentine, Chypre, la Finlande, la Grèce, l'Iran et la Lituanie, pour deux ans. La Confédération est représentée par Rino Büchel, chef de la Section de la protection des biens culturels à l'Office fédéral de la protection de la population.

La façon exemplaire dont la Suisse met en œuvre dans le domaine civil les mesures de